Groupe de travail PEMF du 26/03/2024

En présence de :

- Mme l’IEN-A

- du pôle formation de la DSDEN soit Mme POLVEDA (formation des contractuels, suivi des protocoles d’alerte PES, coordination CRPE et CAPE), Mme DELICADO (formation continue) et Mme SATTI-GUELFUCCI (formation initiale et continuée, interlocutrice privilégiée des PEMF).

- Représentants du SE-UNSA et du SNUIPP

- 3 PEMF : Karine MASSON, Philippe BLANC, Françoise Bruno-Méard

Ce groupe de travail vient compléter les rencontres avec l’ensemble des PEMF du département. Objectif : connaitre les revendications et présenter le cadre des missions pour 2024/2025.

Premier constat : Il y a à ce jour 52 PEMF pour la formation et le suivi des stagiaires et autant à la rentrée prochaine. Pas de remise en cause des missions suite au désétiquetage des postes.

Le courrier envoyé avec la demande d’engagement était nécessaire pour préparer la rentrée 2024 mais il y aura une reconduction tacite les années suivantes sauf si les personnels souhaitent mettre fin à leur mission ou en cas de non-compatibilité du poste. Etre affecté.e sur une direction ou un poste spécialisé n’est pas un obstacle. A l’inverse, les PEMF en dormance et les néo-PEMF pourront faire connaitre leur désir de remplir la mission.

**Les demandes exprimées** :

* Réunions de tous les PEMF pour des formations communes répondant à des besoins spécifiques : comment rédiger un rapport de visite, quels éléments y intégrer pour signaler clairement les difficultés du stagiaire (besoin ++ pour les néo-PEMF), conception de formations… ;
* Mise en place d’un module de formation de formateurs sur la maternelle ;
* Améliorer la modération des heures de préparation pour les TD à l’INSPE : 1h30 de préparation/1h de TD (à ce jour 1h pour 1h) ;
* Transparence avec retour du tableau récapitulant les missions de chacun => (impossible car ne respecte pas la RGPD) ;
* Mise à disposition d’une lettre de mission encadrant aussi le rôle des PEMF à l’INSPE (participer à l’évaluation ne signifie pas élaborer/corriger les examens de partiels) ;
* Uniformisation de ce qui est demandé dans chaque discipline pour les interventions à l’INSPE ;
* Ne pas systématiquement avoir les créneaux les plus contraignants à l’INSPE, éviter les trous d’emploi du temps ;
* Possibilité d’accueillir les stagiaires en SOPA ;
* 2 jours de formation supplémentaires pour les stagiaires 100% pour venir dans la classe d’un PEMF (ne relève pas de la DSDEN et sera demandé en CFA).

**Les propositions de la DSDEN**

* Intégrer 3h de formation de formateurs et 3h consacrées à des réunions entre pairs dans la ventilation des 108h ; par la suite, l’IEN-A souhaite tendre vers 3 fois 3h.
* Essayer de faire coïncider les postes bloqués avec l’affectation des PEMF (a minima sur la même circo).
* Rajouter 2 visites conseils pour l’ensemble des stagiaires passant ainsi de 4 à 6/an.
* Proposer un forfait par suivi de stagiaire avec amélioration des temps alloués à chaque tache (ex : compter 1h et non 30 minutes pour l’entretien).
* En réponse à la demande, compter 1h30 de préparation par heure de TD.
* Intervenir auprès de l’INSPE pour améliorer les conditions de travail.
* Rappeler aux PEMF qu’ils peuvent comptabiliser des heures hors forfait dans la case *autres missions* de leur compteur pour limiter au maximum le travail non reconnu.
* Créer 3 nouvelles « colorations » de PEMF (sciences, arts et EPS) qui viendront s’ajouter aux 6 existantes (laïcité, maternelle, LVE, maths, français, contractuels).